

# Checklist audit hygiène

Volet lutte anti-nuisibles – Préparation contrôle DDPP

**Critique** inspection DDPP**Important** risque identifié**Standard** bonne pratique

Établissement : \_\_\_\_\_

Date de l'audit : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Responsable : \_\_\_\_\_

Auditeur : \_\_\_\_\_

## 1. Documents contractuels

Éléments vérifiés systématiquement lors de chaque inspection DDPP

- Contrat écrit avec un prestataire 3D (dératisation, désinsectisation, désinfection)
- Le contrat mentionne la nature des prestations, la fréquence et les nuisibles couverts
- Le prestataire détient la certification Certibiocide en cours de validité
- Une copie du certificat Certibiocide est disponible dans le dossier
- Le prestataire dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle
- Le contrat couvre l'ensemble des locaux de l'établissement

## 2. Rapports d'intervention & traçabilité

Les 12 derniers mois doivent être documentés et accessibles immédiatement

- Rapports d'intervention des 12 derniers mois classés et accessibles
- Chaque rapport mentionne la date, l'heure et la durée de l'intervention
- Chaque rapport identifie le technicien (nom + n° Certibiocide)
- Les observations sont détaillées pour chaque poste de surveillance
- Les produits utilisés sont mentionnés (nom, n° AMM, quantité)
- Les recommandations du technicien sont consignées dans le rapport
- Les rapports sont signés par le technicien et le responsable de l'établissement
- Photos ou annotations sur plan jointes aux rapports (bonne pratique)
- Fiche de traçabilité des produits biocides utilisés sur site

### 3. Dispositifs de surveillance terrain

Vérification de la cohérence entre le plan de positionnement et la réalité terrain

- Un plan de positionnement des dispositifs existe et est à jour
- Le plan correspond à la configuration actuelle des locaux
- Les postes d'appât sont sécurisés et correctement numérotés
- Les pièges mécaniques sont positionnés dans les zones techniques et réserves
- Les pièges à phéromones sont en place pour le monitoring insectes
- Les désinsectiseurs sont fonctionnels (tubes UV non périmés)
- Aucun dispositif manquant, dégradé ou hors de portée

### 4. État des locaux

Inspection visuelle systématique des zones sensibles

- Aucune trace de déjections de rongeurs dans les locaux
- Aucun emballage rongé ou détérioré par des nuisibles
- Aucun insecte vivant ou mort visible dans les zones de préparation
- Aucune odeur anormale (ammoniaque, huileux) dans les zones techniques
- Aucune trace de gras sur les murs ou les plinthes en zones de stockage
- Les ouvertures (portes, fenêtres, siphons) sont protégées contre les intrusions
- Les denrées sont stockées en hauteur (min. 15 cm du sol) dans des conteneurs fermés
- Le local poubelles est sécurisé et propre
- Les déchets sont évacués quotidiennement
- Les zones derrière les équipements sont propres et accessibles au nettoyage

### 5. Produits biocides

Conformité réglementaire des produits utilisés sur site

- Fiche technique disponible pour chaque produit biocide utilisé
- Fiche de Données de Sécurité (FDS) disponible pour chaque produit
- Tous les produits sont inscrits au registre SIMMBAD de l'ANSES
- Les produits sont conformes au règlement UE 528/2012
- Aucun produit non autorisé ou périmé stocké dans les locaux
- La date de péremption de chaque produit stocké est vérifiée

## Résultat de l'audit

Total des points vérifiés : \_\_\_\_\_ / 38

Points non conformes : \_\_\_\_\_

Niveau de conformité :  Excellent  Satisfaisant  À améliorer  Critique

Signature du responsable : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

## Points de vigilance – Erreurs les plus fréquentes

Erreur courante	Action corrective recommandée
Rapports incomplets ou absents	Exiger des rapports détaillés à chaque visite. Les classer dans un dossier dédié, accessible immédiatement.
Plan de positionnement obsolète	Mettre à jour le plan après chaque modification des locaux ou des dispositifs. Le numéroter.
Produits non conformes ou sans FDS	Vérifier l'inscription au SIMMBAD et la présence des FDS en français pour chaque produit.
Absence de contrat écrit	Formaliser le contrat même si le prestataire intervient régulièrement. Obligatoire pour la DDPP.
Zones de stockage mal protégées	Étagères surelevées, conteneurs fermés, local déchets sécurisé avec couvercle.
Désinsectiseurs UV périmés	Renouveler les tubes UV annuellement. Inscrire la date de remplacement sur chaque appareil.
Prestataire sans assurance RC Pro	Demander systématiquement une attestation d'assurance RC Pro lors de la signature du contrat.

## Notes & observations

---

---

---

---

---

---

### Besoin d'un accompagnement professionnel ?

Entoma Solutions réalise des audits hygiène complets et met en place des programmes de prévention conformes aux exigences DDPP, IFS Food et BRC Global Standard. Certification Certibiocide, assurance RC Pro, traçabilité numérique.

07 44 29 68 97 – [contact@entomasolutions.fr](mailto:contact@entomasolutions.fr) – [entomasolutions.fr](http://entomasolutions.fr)